

# NOTICE

## de la fiche d'inscription

> *ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025*



---

## L'INSCRIPTION

---

Vous trouverez dans ce document la notice permettant de compléter, modifier, ou tout simplement mieux comprendre votre fiche d'inscription à l'Université, obtenue le plus souvent à l'issue de l'inscription en ligne.

Pour en savoir plus sur les procédures d'inscription ou la scolarité en général, télécharger les formulaires, etc, rendez-vous sur le site web de l'Université si vous n'avez pas encore de compte ENT actif :

> <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>

---

## LA NOTICE DE LA FICHE D'INSCRIPTION

---

*Comprendre ou compléter la fiche d'inscription*

*page 3*

---

## LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

---

*Modalités de paiement et montant des droits d'inscription*

*page 20*

---

## LE PLAN DU CAMPUS

---

*Plan simplifié du campus du Mirail, permettant de localiser les lieux d'inscription*

*page 23*



## NOTICE DE REMPLISSAGE DE LA FICHE D'INSCRIPTION & NOMENCLATURE DES CODES

Les indications de remplissage de votre fiche sont données par page et par rubrique.  
Dans tous les cas, ne pas remplir les parties réservées à l'administration.

### PAGE 1 : EN-TÊTE DE LA FICHE D'INSCRIPTION

Rendez-vous le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	> inscription administrative
				<input type="text"/>	> inscription pédagogique
Réunion d'information le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Journée d'intégration le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

La date et le lieu du rendez-vous d'inscription sont notés en haut.

Le cas échéant figure également la date de la réunion d'information pour les étudiant-e-s de première année et la date de la journée d'intégration.

Numéro étudiant-e UT2J  8 chiffres

#### ✦ Numéro étudiant-e UT2J

Si vous avez déjà été inscrit-e à l'UT2J, le n° d'étudiant-e correspond aux 8 derniers chiffres de l'identifiant figurant sur la carte d'étudiant-e MUT si celle-ci a été délivrée par l'UT2J. Si vous avez été inscrit-e dans deux établissements, se référer au n° figurant sur le certificat de scolarité ou sur le relevé de notes délivrés par l'UT2J.

Si vous vous êtes inscrit-e sur l'application PRIMO.WEB, un numéro étudiant-e vous a été attribué à la fin et est imprimé sur la fiche.

# PAGE 1 : DONNÉES PERSONNELLES

Nom	<input type="text" value="nom de naissance"/>	Prénom	<input type="text" value="prénom"/>
Nom d'usage	<input type="text" value="nom d'usage"/>	Prénom 2	<input type="text" value="deuxième prénom"/>
<p>&gt; s'il est renseigné, le nom d'usage sera utilisé pour constituer l'identifiant ENT, en remplacement du nom de naissance.</p>		Prénom 3	<input type="text" value="troisième prénom"/>
Numéro I.N.E.	<input type="text" value="Identifiant National Étudiant"/>		
<p>&gt; 11 caractères alphanumériques, présent sur le relevé de notes du bac français, certificat de scolarité universitaire, relevé de notes universitaire</p>			
Date de naissance	<input type="text" value="JJ/MM/AAAA"/>	Département ou pays	<input type="text" value="libellé"/>
		Code	<input type="text" value="code"/>
Ville	<input type="text" value="nom complet de la ville de naissance"/>		Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin

## Nom(s)

Le nom est le nom de naissance. Le nom d'usage ne doit être complété que s'il est différent du nom de naissance.

## Prénom(s)

Les prénoms composés sont à indiquer avec tiret, ex : JEAN-MARC.

## Numéro INE (Identifiant National Étudiant)

Si vous êtes titulaire d'un **Baccalauréat français obtenu à partir de 2018**, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé **Identifiant National Étudiant dans l'enseignement Supérieur (INES)**, qui deviendra votre INE. Ce numéro INES est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat. Vous pouvez également contacter le secrétariat de votre établissement pour plus d'informations.

Si vous êtes titulaire d'un **Baccalauréat français obtenu après 1995 et jusqu'en 2017**, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé **Base Elève Académique (BEA)** ou INE-Élève, qui deviendra votre INE. Ce numéro BEA (ou INE-Élève) est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat. Vous pouvez également contacter le secrétariat de votre établissement pour plus d'informations.

Si vous n'avez pas de numéro BEA (Bac avant 1995 par exemple, ou pas de Bac français, etc.), mais que vous avez déjà été inscrit·e dans une Université Française, cette dernière vous a attribué un numéro Identifiant National Étudiant (INE). Ce numéro INE est rappelé sur vos relevés de notes, certificats de scolarité et/ou carte d'étudiant·e.

## Département ou pays

Utiliser les tableaux correspondants, «Les départements français», page 4 et «Les pays», page 6

Les départements français

001	Ain	033	Gironde	066	Pyrénées-Orientales		
002	Aisne	034	Hérault	067	Rhin (Bas-)		
003	Allier	035	Ille-et-Vilaine	068	Rhin (Haut-)		
004	Alpes de Haute Provence	036	Indre	069	Rhône	971	Guadeloupe
005	Alpes (Hautes-)	037	Indre-et-Loire	070	Saône (Haute-)	973	Guyane
006	Alpes-Maritimes	038	Isère	071	Saône-et-Loire	972	Martinique
007	Ardèche	039	Jura	072	Sarthe	974	Réunion
008	Ardennes	040	Landes	073	Savoie	976	Mayotte
009	Ariège	041	Loir-et-Cher	074	Savoie (Haute-)	988	Nouvelle Calédonie
010	Aube	042	Loire	076	Seine-Maritime	987	Polynésie Française
011	Aude	043	Loire (Haute-)	079	Sèvres (Deux-)	975	Saint-Pierre et Miquelon
012	Aveyron	044	Loire-Atlantique	080	Somme	984	Terres Australes
013	Bouches-du-Rhône	045	Loiret	081	Tarn	986	Wallis et Futuna
014	Calvados	046	Lot	082	Tarn-et-Garonne	977	Saint-Barthélemy
015	Cantal	047	Lot-et-Garonne	083	Var	978	Saint Martin
016	Charente	048	Lozère	084	Vaucluse		
017	Charente-Maritime	049	Maine-et-Loire	085	Vendée		
018	Cher	050	Manche	086	Vienne		
019	Corrèze	051	Marne	087	Vienne (Haute-)		
02A	Corse du Sud	052	Marne (Haute-)	088	Vosges		
02B	Haute-Corse	053	Mayenne	089	Yonne		
021	Côte-d'Or	054	Meurthe-et-Moselle	090	Territoire de Belfort		
022	Côtes-d'Armor	055	Meuse				
023	Creuse	056	Morbihan				
024	Dordogne	057	Moselle				
025	Doubs	058	Nièvre				
026	Drôme	059	Nord	075	Paris (ville de)		
027	Eure	060	Oise	077	Seine-et-Marne		
028	Eure-et-Loir	061	Orne	078	Yvelines		
029	Finistère	062	Pas-de-Calais	091	Essonne		
030	Gard	063	Puy-de-Dôme	092	Hauts-de-Seine		
031	Garonne (Haute-)	064	Pyrénées-Atlantiques	093	Seine-Saint-Denis		
032	Gers	065	Pyrénées (Hautes-)	094	Val-de-Marne		
				095	Val d'Oise		
					<b>Île de France</b>		

## Situation militaire

SITUATION MILITAIRE		
<input type="checkbox"/> 3- Exempté	<input type="checkbox"/> 5- Recensé > moins de 16 ans	<input type="checkbox"/> 6- JDC – ou JAPD – effectuée
<input type="checkbox"/> 4- Service accompli	<input type="checkbox"/> 7- En attente > non recensé ou sans certificat JDC	> Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (APD) sont obligatoires jusqu'à 25 ans pour présenter les concours et examens d'État.

Vous allez vous présenter à un examen et vous avez moins de 25 ans à la date d'inscription : le diplôme (et/ou l'attestation de réussite au diplôme) ne vous sera remis que sur présentation :

- > de l'attestation ou récépissé de recensement délivré par la Mairie de votre domicile
- > du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à défaut tout document de la Direction du Service National attestant que vous êtes en règle avec les obligations du service national.

Nationalité	<input type="text" value="nationalité"/>	<input type="text" value="code"/>
Situation familiale :	<input type="checkbox"/> 1- seul-e sans enfant	<input type="checkbox"/> 3- seul-e avec enfant.s
	<input type="checkbox"/> 2- en couple sans enfant	<input type="checkbox"/> 4- en couple avec enfant.s
Handicap :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, code <input type="text" value="code"/>

## Nationalité

Se référer au tableau «Les pays», page 6

## Handicap

Ces informations sont destinées à faciliter la mise en œuvre de mesures appropriées au bon déroulement de vos études.

Si vous indiquez ici que vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé au vu de votre situation, vous serez contacté-e par le pôle des étudiant-e-s en situation de handicap (PEH), qui vous indiquera la marche à suivre.

Vous pouvez également contacter sans attendre le PEH à l'adresse suivante : [dive-peh@univ-tlse2.fr](mailto:dive-peh@univ-tlse2.fr)

Dispositif handicap

CODE	
CC	Vous suivrez les cours en présentiel et souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé
D	Vous suivrez les cours à distance



EUROPE		ASIE		AFRIQUE		AMÉRIQUE		OCÉANIE	
125	Albanie	212	Afghanistan	319	Açores, Madère	441	Antigua et Barbuda	501	Australie
109	Allemagne	201	Arabie saoudite	303	Afrique du Sud	415	Argentine	508	Fidji
130	Andorre	252	Arménie	352	Algérie	436	Bahamas	513	Kiribati
110	Autriche	253	Azerbaïdjan	395	Angola	434	Barbade	515	Marshall (Îles)
131	Belgique	249	Bahreïn	327	Bénin	429	Belize	516	Micronésie
148	Biélorussie	246	Bangladesh	347	Botswana	418	Bolivie		(états fédérés de)
118	Bosnie-Herzégovine	214	Bhoutan	331	Burkina	416	Brésil	507	Nauru
111	Bulgarie	224	Birmanie	321	Burundi	401	Canada	502	Nouvelle Zélande
119	Croatie	225	Brunei	322	Cameroun	417	Chili	510	Papouasie
101	Danemark	234	Cambodge	396	Cap Vert	419	Colombie		Nouvelle Guinée
134	Espagne	216	Chine	323	Centrafricaine (République)	406	Costa Rica	503	<b>Pitcairn (île)</b>
106	Estonie	254	Chypre	397	Comores	407	Cuba	517	République des Îles
156	Ex-rép. Yougoslave de Macédoine	239	Corée (République de)	324	Congo	438	Dominique		Palaos
		238	Corée (Rép. populaire démocratique)	326	Côte d'Ivoire	414	El Salvador	512	Salomon (Îles)
105	Finlande	247	Émirats arabes unis	399	Djibouti	420	Equateur	506	Samoa
100	France	255	Géorgie	301	Egypte	404	Etats-Unis		Occidentales
133	Gibraltar	223	Inde	317	Erythrée	435	Grenade	505	<b>Territoire des USA en Océanie</b>
126	Grèce	231	Indonésie	315	Ethiopie	430	<b>Groenland : Territoire du Danemark</b>	509	Tonga
112	Hongrie	204	Iran	328	Gabon	409	Guatemala	511	Tuvalu
136	Irlande ou Eire	203	Irak	304	Gambie	428	Guyana	514	Vanuatu
102	Islande	207	Israël	329	Ghana	410	Haïti		
127	Italie	217	Japon	330	Guinée	411	Honduras		
157	Kosovo	222	Jordanie	314	Guinée Equatoriale	426	Jamaïque		
107	Lettonie	256	Kazakhstan	392	Guinée Bissau	405	Mexique		
113	Liechtenstein	257	Kirghizistan	332	Kenya	412	Nicaragua		
108	Lituanie	240	Koweït	348	Lesotho	413	Panama		
137	Luxembourg	241	Laos	302	Liberia	421	Paraguay		
144	Malte	205	Liban	316	Libye	422	Pérou		
151	Moldavie	227	Malaisie	333	Madagascar	408	Rép. Dominicaine		
138	Monaco	229	Maldives	334	Malawi	442	Saint Christophe et Nievés		
120	Monténégro	242	Mongolie	335	Mali	440	Saint-Vincent et les Grenadines		
103	Norvège	215	Népal	350	Maroc	439	Sainte-Lucie		
135	Pays-Bas	250	Oman	390	Maurice	437	Suriname		
122	Pologne	258	Ouzbékistan	336	Mauritanie	432	<b>Territoire des USA en Amérique</b>		
139	Portugal	213	Pakistan	393	Mozambique	427	<b>Territ. du Roy-Uni dans l'Atlantique Sud</b>		
114	Roumanie	261	Palestine (Territoire de Gaza et Jéricho)	311	Namibie	431	<b>Territoire des Pays-Bas</b>		
132	Royaume-Uni	220	Philippines	337	Niger	425	<b>Territoire du Royaume- Uni aux Antilles</b>		
123	Russie	248	Qatar	338	Nigéria	433	Trinité et Tobago		
128	Saint-Marin	226	Singapour	339	Ouganda	423	Uruguay		
121	Serbie	235	Sri Lanka	313	Provinces espagnoles d'Afrique	424	Venezuela		
117	Slovaquie	206	Syrie	312	Rép. Démocratique du Congo				
145	Slovénie	259	Tadjikistan	340	Rwanda				
104	Suède	236	Taiwan	389	Sahara occidental				
140	Suisse	219	Thaïlande	306	Sainte Hélène				
116	Tchèque (République)	262	Timor oriental	394	Sao-Tomé et Principe				
155	Ukraine	260	Turkménistan	341	Sénégal				
129	Vatican ou St Siège	208	Turquie	398	Seychelles				
		243	Vietnam	342	Sierra Leone				
		251	Yémen	318	Somalie				
				343	Soudan				
				391	Swaziland				
				309	Tanzanie				
				344	Tchad				
				308	Territoires britanniques de l'océan indien				
				345	Togo				
				351	Tunisie				
				346	Zambie				
				310	Zimbabwe				

Les codes des territoires étrangers (figurant en gras) doivent être uniquement utilisés pour les adresses.

Pour les nationalités des étudiant·e·s résidant dans des territoires étrangers, utiliser le tableau de correspondance ci-dessous.

132	Territoires du Royaume-Uni : Gibraltar	132	Territoires du Royaume-Uni dans l'Océan Atlantique Sud
132	Territoires du Royaume-Uni Océan Atlantique : Ste Hélène	101	Territoires du Danemark : Groenland
134	Provinces espagnoles d'Afrique : Présides, Canaries	135	Territoires des Pays-Bas
139	Provinces portugaises d'Afrique : Açores, Madère	404	Territoires des USA
132	Territoires du Royaume-Uni aux Antilles	132	Île Pitcairn

## PREMIÈRE INSCRIPTION

Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français

année / année

> Université publique ou privée, BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, école d'ingénieur, école de commerce, établissement d'enseignement artistique, etc.

Année de première inscription dans une Université PUBLIQUE française

année / année

Nom de l'Université

nom de l'établissement

Code

code

À l'Université Toulouse - Jean Jaurès

année / année

### Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français

Il s'agit de l'année de première inscription dans un établissement public ou privé français dispensant des formations post-bac : université, IUT, institut catholique, faculté privée, INSPE, écoles d'ingénieurs, de commerce, écoles d'art, BTS, CPGE, formation à l'ESEU, DAEU, capacité en droit,...

> ne tenez en aucun cas compte d'éventuelles années d'études à l'étranger (sauf établissement français localisé à l'étranger).

### Année de première inscription dans une université publique française

Il s'agit de l'année de première inscription dans une université PUBLIQUE française (y compris IUT et INSPE, pour lesquels il faut mentionner l'Université de rattachement). Indiquez obligatoirement le nom et le code de cette Université (voir les tableaux ci-dessous)

Les Universités et établissements assimilés

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		
AIX-MARSEILLE	0134009M	Aix-Marseille Université (AMU)	AMU	
	0840685N	Avignon Université	AU	
AMIENS	0601223D	Université de Technologie de Compiègne	UTC	
	0801344B	Université Picardie Jules-Verne	UPJV	Université d'Amiens
BESANÇON	0251215K	Université de Franche-Comté	UFC	
	0900424X	Université de technologie de Belfort-Montbéliard	UTBM	
BORDEAUX	0333298F	Université de Bordeaux		
	0331766R	Université Michel de Montaigne		Bordeaux 3
	0640251A	Université de Pau Pays de l'Adour	UPPA	
CAEN	0141408E	Université de Caen Normandie	UNICAEN	
CLERMONT-FERRAND	0632035V	Université Clermont Auvergne	UCA	
CORSE	7200664J	Université de Corse Pascal Paoli		
CRÉTEIL	0772710C	Paris Est Sup		
	0772894C	Université Gustave Eiffel	UGE	
	0931238R	Université Sorbonne Paris Nord		
	0931827F	Université Vincennes-Saint-Denis		Paris 8
	0941111X	Université Paris-Est Créteil	UPEC	Paris 12
DIJON	0211237F	Université de Bourgogne		
GRENOBLE	0383493R	Université Grenoble-Alpes	UGA	
	0381912X	Grenoble INP		
	0730858L	Université Savoie-Mont-Blanc	USMB	Chambéry
GUADELOUPE	9710585J	Université des Antilles		
GUYANE	9730429D	Université de Guyane		
LILLE	0597132G	Université Polytechnique Hauts-de-France	UPHF	
	0597065J	Université de Lille		
	0623957P	Université d'Artois		
	0595964M	Université du Littoral Côte d'Opale	ULCO	
LIMOGES	0870669E	Université de Limoges	Unilim	
LYON	0421095M	Université Jean Monnet		Saint-Etienne
	0691774D	Université Claude Bernard		Lyon 1
	0691775E	Université Auguste et Louis Lumière		Lyon 2
	0692437Z	Université Jean Moulin		Lyon 3
MAYOTTE	9760358K	Centre Universitaire de Mayotte		
MONTPELLIER	0342321N	Université de Montpellier		
	0341089Z	Université Paul Valéry		Montpellier 3
	0660437S	Université de Perpignan		
	0301687W	Université de Nîmes		

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		
NANCY-METZ	0542493S	Université de Lorraine		
NANTES	0440984F	Université de Nantes		
	0490970N	Université d'Angers	UA	
	0720916E	Le Mans Université		
NICE	0062205P	Université Côte d'Azur		
	0830766G	Université de Toulon		
NOUVELLE CALÉDONIE	9830445S	Université de la Nouvelle-Calédonie	UNC	
ORLÉANS-TOURS	0370800U	Université de Tours		
	0450855K	Université d'Orléans		
PARIS	0755976N	Université de Paris		
	0756036D	Université PSL		Paris Sciences & Lettres
	0750736T	Université Paris Dauphine-PSL		
	0751717J	Université Panthéon-Sorbonne		Paris 1
	0751718K	Université Panthéon-Assas		Paris 2
	0751719L	Université Sorbonne Nouvelle		Paris 3
	0753431X	IEP Paris		
	0753488J	INALCO		
POITIERS	0171463Y	Université de La Rochelle		
	0860856N	Université de Poitiers		
POLYNÉSIE FRANÇAISE	9840349G	Université Polynésie Française		
REIMS	0101060Y	Université technologique de Troyes		
	0511296G	Université de Reims Champagne-Ardennes		
RENNES	0290346U	Université de Bretagne Occidentale	UBO	Brest
	0350936C	Université de Rennes 1		
	0350937D	Université de Rennes 2		
	0561718N	Université Bretagne Sud	UBS	
RÉUNION	9740478B	Université de La Réunion		
ROUEN	0761904G	Université de Rouen Normandie		
	0762762P	Université Le Havre Normandie		
STRASBOURG	0673021V	Université de Strasbourg	UNISTRA	
	0681166Y	Université de Haute-Alsace	UHA	
TOULOUSE	0311381H	INP Toulouse		
	0311382J	Université Toulouse-Capitole	UT1	Toulouse 1
	0311383K	Université Jean-Jaurès	UT2J	Toulouse 2
	0311384L	Université Paul-Sabatier	UPS	Toulouse 3
	0811293R	Institut National Universitaire Champollion	INUC	INU Champollion
VERSAILLES	0781944P	Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	UVSQ	
	0912408Y	Université Paris-Saclay		
	0911975C	Université Évy Val d'Essonne		
	0921204J	Université Paris Nanterre		Paris 10
	0951793H	CY Cergy Paris Université		

#### Les instituts catholiques

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		
TOULOUSE	0310155A	Institut Catholique de Toulouse		
NANTES	0490811R	Université Catholique de l'Ouest		
LILLE	0590344D	Institut Catholique de Lille		
LYON	0690195M	Institut Catholique de Lyon		
PARIS	0753541S	Institut Catholique de Paris		

#### Les ENS et Grands établissements

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		
CRÉTEIL	0940607Z	ENS Paris-Saclay		
LYON	0694123G	ENS Lyon		
	0692459Y	ENS Sciences de l'Information et des Bibliothèques		ENSSIB
	0690193K	VetAgro SUP Lyon		
NANTES	0851415B	Institut Catholique de Vendée		ICES
	0441916U	École Nationale Vétérinaire de Nantes		Oniris
PARIS	0753455Y	ENS Paris		
	0753478Y	École Nationale des Chartes		
	0753742K	École des Hautes Études en Sciences Sociales		EHESS
	0753486G	École Pratique des Hautes Études		EPHE
	0753742K	École des Hautes Études en Sciences Sociales		EHESS
	0753494R	Muséum National d'Histoire Naturelle		MNHN
RENNES	0352440M	ENS Rennes		
TOULOUSE	0310153Y	École Nationale Vétérinaire de Toulouse		ENVT
VERSAILLES	0782019W	École Nationale Supérieure de Paysage - Versailles		ENSP



# PAGE 1 : BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE

Vous êtes titulaire du **Bac français** ? Année  Série  Mention

**Baccalauréat 2021** : Spé.1 terminale  Spé. 2 terminale  Spé. 1<sup>e</sup> abandonnée

Sinon préciser votre équivalence du bac :

0031- Diplôme étranger     
  0036- Autre diplôme niv. 4 ou VA     
  0032 - Titre admis en dispense  
 0033- DAEU A     
  0034- DAEU B     
  0037- Autres cas de non bacheliers

> le code "0037" est réservé aux auditeur-riche-s libres sans bac, ou pour une inscription au DAEU.

Type de l'établissement d'obtention  Département ou pays

> LY = Lycée | 00 = Université française | Autres types : voir le vade-mecum > pour l'étranger, code "099"

Nom de l'établissement

## 🔪 Année d'obtention

Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/ n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.  
Exemple : Si vous étiez inscrit-e en terminale en 2018-2019 et avez obtenu le baccalauréat en juin 2019, l'année d'obtention du baccalauréat est 2019.

## 🔪 Série

Pour les bacs des voies générale et technologique, vous devrez préciser les spécialités de terminale et la spécialité de première abandonnée.

Les séries du baccalauréat

VOIE GÉNÉRALE			
NBGE	Série générale (à partir de la session 2021)		
0002	BAC EUROPEEN (sanctionnant les études du cycle secondaire dans les écoles européennes et agréées)		
SPÉCIALITÉS DE LA VOIE GÉNÉRALE			
278600	ARTS DU CIRQUE	024200	LITTÉRATURE ET LCA GREC
090100	ARTS PLASTIQUES	024100	LITTÉRATURE ET LCA LATIN
304500	BIOLOGIE-ÉCOLOGIE	061300	MATHÉMATIQUES
285200	CINÉMA-AUDIOVISUEL	083200	MUSIQUE
082500	DANSE	074700	NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
043900	HIST.-GEO. GEOPOLITIQUE & SC.POLITIQUES	062300	PHYSIQUE-CHIMIE
275700	HISTOIRE DES ARTS	062900	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
010500	HUMANITES, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	067300	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR
030008	LANGUES LITT. et CULT. ÉTRANG. et REGION (LLCER)	480600	SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET SC. PHYSIQUES
		050700	SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
		278500	THÉÂTRE

VOIE TECHNOLOGIQUE	
STHR	STHR - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (depuis la session 2018)
STMG	STMG - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (depuis la session 2013)
STL	STL - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (depuis la session 1995)
ST2S	ST2S - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (depuis la session 2009)
STAV	STAV - SCIENCES ET TECHNOLOGIE AGRONOMIE ET VIVANT (depuis la session 2008)
TD2A	STD2A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (depuis la session 2013)
TI2D	STI2D - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT (depuis la session 2013)
2TMD	S2TMD - SCIENCES ET TECHNIQUE DU THEATRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (depuis la session 2021)

SPÉCIALITÉS DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE			
Série S2TMD			
085200	CULTURE ET SCIENCES CHOREGRAPHIQUES	085400	PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE
085300	CULTURE ET SCIENCES MUSICALES	085500	PRATIQUE MUSICALE
451900	CULTURE ET SCIENCES THEATRALES	452000	PRATIQUE THEATRALE
366900	ECONOMIE, DROIT ET ENVIR. SPECT. VIVANT		
Série ST2S			
307700	BIOLOGIE et PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINES	480500	PHYSIQUE-CHIMIE POUR LA SANTE
309800	CHIMIE, BIOLOGIE & PHYSIOPATHO. HUMAINES	307600	SCIENC. et TECH. SANITAIRES et SOCIALES
Série STAV			
696100	GESTION RESS ET ALIM	696200	TERRITOIRES ET SOCIETES
070800	TECHNOLOGIE	696300	TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE
Série ST2A			
451600	ANALYSE ET METHODES EN DESIGN	451500	DESIGN ET METIERS D'ART
451700	CONCEPT.CREAT. EN DESIGN ET MET. D'ART	074800	OUTILS ET LANGAGES NUMERIQUES
Série STHR			
406100	ECONOMIE-GESTION HOTELIERE	406900	SC. & TECHNO. CULINAIRES & SERVICES-ESAE
406600	ENSEIGN.SCIENTIF. ALIMENT.-ENVIRONNEMENT	406800	SC. & TECHNOLOGIES CULINAIRES & SERVICES
Série STI2D			
175200	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	073600	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT.
181700	ENERGIES ET ENVIRONNEMENT	480700	PHYSIQUE-CHIMIE ET MATHEMATIQUES
490100	INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	242000	SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE
074900	INNOVATION TECHNOLOGIQUE		
Série STL			
302100	BIOCHIMIE-BIOLOGIE	313700	BIOTECHNOLOGIE
313600	BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	069700	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABO.
Série STMG			
366800	DROIT ET ECONOMIE	416600	RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION
435500	GESTION ET FINANCE	436700	SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE
434500	MANAGEMENT	373200	SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION
347200	MERCATIQUE (MARKETING)		

VOIE PROFESSIONNELLE	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

ANCIENNES SÉRIES À PARTIR DE LA SESSION 1995	
<b>Voie générale</b>	
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE (jusqu'à la session 2020)
L	LITTÉRAIRE (jusqu'à la session 2020)
S	SCIENTIFIQUE (jusqu'à la session 2020)
<b>Voie technologique</b>	
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES (jusqu'à la session 2012)
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES (jusqu'à la session 2006)
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION (jusqu'à la session 2012)
SMS	SCIENCES MEDICO- SOCIALES (jusqu'à la session 2008)
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusqu'à la session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (jusqu'à la session 2007)
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusqu'à la session 1998)
HOT	HOTELLERIE (jusqu'à la session 2017)

POUR LES SESSIONS ANTÉRIEURES A 1995

Bacs généraux	
A	A - PHILOSOPHIE- LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 - LETTRES- SCIENCES
A2	A2 - LETTRES- LANGUES
A3	A3 - LETTRES- ARTS PLASTIQUES
A4	A4 - LANGUES MATHÉMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 - LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 - EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 - ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (OU MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (OU SCIENCES EXPÉRIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' - SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	E - MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES
Bacs technologiques	
F1	F1 - CONSTRUCTION MÉCANIQUE
F2	F2 - ÉLECTRONIQUE
F3	F3 - ÉLECTROTECHNIQUE
F4	F4 - GENIE CIVIL
F5	F5 - PHYSIQUE
F6	F6 - CHIMIE
F7	F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 - SCIENCES MÉDICO- SOCIALES
F9	F9 - ÉQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
F10	F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 - MUSIQUE et TMD MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE et TDM MUSIQUE
F12	F12 - ARTS APPLIQUÉS
F	F - SPECIALITE NON PRÉCISÉE
G1	G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G - SPECIALITE NON PRÉCISÉE
H	H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE

**Type de l'établissement d'obtention**

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT	CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
LY	Lycée > y compris par correspondance	00	Université publique française > y compris DAEU, Capacité en droit, ESPE et IUT
03	École de commerce, gestion, comptabilité > hors prépa.	10	Établissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
04	École d'ingénieurs	17	Enseignement par correspondance > enseignement supérieur hors université, type CNED
05	Établissement privé d'enseignement universitaire > dont institut catholique	18	Établissement de formation paramédicale ou sociale > hors université
06	Établissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel		

**Code de l'établissement**

Ce code n'est à renseigner que pour les Universités et établissements assimilés, notamment si vous avez obtenu un DAEU. Voir le tableau «*Les Universités et établissements assimilés*», page 7

**Code Département**

Voir le tableau «*Les départements français*», page 4  
> pour le bac français obtenu à l'étranger, indiquer simplement «099»

## Équivalence du baccalauréat

0036 – Validation d'acquis : à utiliser si vous n'avez pas le bac et avez déposé un dossier VES, VA85 ou VAE

0037 – Autres cas de non bacheliers : uniquement pour les auditeur-riche-s libres sans bac ou pour une inscription sans bac à un certificat (CLES)

0032 - Diplôme (ou titre) français : uniquement si vous n'êtes pas titulaire du Baccalauréat français mais êtes titulaire d'un des diplômes listés par l'arrêté du 25 août 1969 :

- > Titre d'ancien élève, admis aux examens de sortie, des écoles suivantes :
  - > École spéciale militaire (Saint-Cyr)
  - > École de l'air
- > École nationale supérieure des PTT
- > Diplôme d'études juridiques générales
- > Diplôme d'études économiques générales
- > Diplôme universitaire d'études scientifiques
- > Diplôme de bachelier en théologie catholique ou en théologie protestante délivré par les facultés de théologie de l'Université de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de technologie :
  - > Carrières de l'information
  - > Carrières sociales
- > Admission au concours d'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique section E, F, G
- > Diplôme de l'École pratique des hautes études (quatrième, cinquième et sixième sections)
- > Diplôme de l'École nationale des langues orientales vivantes à condition qu'il ne porte pas sur la langue maternelle du candidat
- > Diplôme de l'Institut des hautes études d'outre-mer
- > Brevets de technicien supérieur délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (art. 35 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959) : secrétariat, tourisme, traducteur commercial, publicité.

## PAGE 2 : ADRESSES

### ADRESSE FIXE OU DES PARENTS

<input type="text" value="numéro et nom de voie"/>	Pays <input type="text" value="nom du pays"/>	<input type="text" value="code"/>
<input type="text" value="ligne 2"/>	Si l'adresse est à l'étranger, acheminement (CP et ville) :	
<input type="text" value="complément, lieu-dit"/>	<input type="text" value="code postal et ville"/>	
Code postal <input type="text" value="CP"/>	Commune <input type="text" value="commune"/>	Téléphone <input type="text" value="n° de téléphone"/>

### TYPE D'HÉBERGEMENT POUR L'ANNÉE EN COURS

- 2- Foyer agréé       4- Domicile parental       5- Logement personnel       7- Autre mode d'hébergement  
 8- CROUS (cité U, résidence)

### ADRESSE POUR L'ANNÉE EN COURS

<input type="text" value="numéro et nom de voie"/>	Pays <input type="text" value="nom du pays"/>	<input type="text" value="code"/>
<input type="text" value="ligne 2"/>	Si l'adresse est à l'étranger, acheminement (CP et ville) :	
<input type="text" value="complément, lieu-dit"/>	<input type="text" value="code postal et ville"/>	
Code postal <input type="text" value="CP"/>	Commune <input type="text" value="commune"/>	Téléphone <input type="text" value="n° de téléphone"/>
Téléphone portable <input type="text" value="n° de téléphone portable"/>	Adresse mél <input type="text" value="mél personnel"/>	

## Adresse fixe ou des parents

Indiquer une adresse fixe dans le temps, le plus souvent l'adresse des parents.

Pour les adresses à l'étranger, indiquer la commune et le code postal dans le champ « Acheminement (CP et ville) ».

## Code pays

voir le tableau «Les pays», page 6

## PAGE 2 : DONNÉES ADMINISTRATIVES ANNUELLES

### RÉGIME D'INSCRIPTION

1- Formation initiale

2- Formation continue

3- Reprise d'études

4- Contrat d'apprentissage

6- Auditeur libre

> le régime d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Il permet d'assister aux cours mais ne permet pas de passer les examens.

> si vous bénéficiez d'un financement, qu'il s'agisse de la prise en charge totale ou partielle des frais de formation, et/ou d'un maintien de rémunération (ou d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi) dans le cadre d'un dispositif de formation professionnelle continue.

> vous avez déjà interrompu vos études durant au moins deux ans et vous les avez reprises ou les reprenez à titre personnel (hors dispositif de formation professionnelle continue).

7- Contrat de professionnalisation

### ✂ Régime d'inscription

#### Formation professionnelle continue

Pour les bénéficiaires :

- > du plan de formation d'une entreprise,
- > du congé individuel de formation,
- > de la rémunération par l'État des stagiaires demandeurs d'emploi,
- > du programme ingénieurs et cadres supérieurs.

**Reprise d'études** > hors dispositif de formation professionnelle continue.

Concerne les étudiant-e-s en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux années) non pris en charge par un organisme public ou privé (ni rémunération, ni frais de formation). Concerne également les candidat-e-s en attente d'une réponse de prise en charge.

#### Auditeur libre

L'auditeur-riche libre suit les enseignements mais ne peut passer les examens ni faire les devoirs.

Les droits de scolarité sont identiques à ceux du Master et cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant-e.

### ✂ Statut

#### STATUT

01- Normal

> pour les personnes inscrites en formation initiale | en reprises d'études | en formation continue dans un diplôme de formation initiale | les auditeurs libres.

20- Autre cas

> pour les personnes en alternance | inscrites au DAEU | dans un DU exclusivement proposé en formation continue | inscrites dans le cadre d'une convention les dispensant de paiement lors de l'inscription à l'UT2J.

### ✂ Catégories socio-professionnelles

#### CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

• de l'étudiant-e

libellé

code

Activité

libellé

code

A- Temps complet

B- Temps partiel

C- Temps partiel

> supérieur à un mi-temps

• du premier parent

libellé

code

• du second parent

libellé

code

> La catégorie socio-professionnelle des deux parents est à renseigner obligatoirement, quel que soit votre âge



CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique, assistant d'éducation
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique (dont officiers et élèves officiers des armées)	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques (dont médecins hospitaliers et internes des hôpitaux)	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés (MA, MI, SE, conseillers d'éducation)	72	Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités Anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	84	Etudiant-e, sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Inconnu

### Remarques

Si vous êtes étudiant-e et ne travaillez pas, utilisez le code **84**.  
Les chômeurs ayant déjà travaillé sont codés dans leur ancienne profession.  
Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont les seuls à être codés dans la rubrique **81**.

### Activité

Cette rubrique est obligatoire pour les personnes travaillant ou ayant travaillé. Si vous êtes au chômage par exemple, précisez le code de votre ancienne profession et « Inactivité » (A).

CODE	DURÉE	CODE	DURÉE
A	Inactivité	81	Contrat supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois
80	Contrat inférieur ou égal à 1 mois	82	Contrat supérieur à 6 mois
K	Étudiant fonctionnaire stagiaire	L	Emploi d'avenir professeur

### Remarque

Le code K est à utiliser uniquement pour les inscrit-e-s en Master 2 MEEF ayant obtenu le concours et étant de ce fait à la fois étudiant-e-s en Master 2 et fonctionnaires stagiaires.

#### SPORT DE HAUT NIVEAU

- SN- Niveau national (SHN)     SR- Niveau régional  
 SD- Niveau départemental     SU- Niveau universitaire

Vous ne pouvez remplir le pavé « Sport de haut niveau » que si votre candidature a été retenue par la commission « Sport de Haut Niveau » de l'Université. Cette commission se réunit en janvier pour l'année universitaire suivante.

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre contact avec le SUAPS (05 61 50 46 05) ou consulter la page suivante : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/sport/>

### Aide financière principale

INSCRIPTIONS EN DOCTORAT				AUTRES INSCRIPTIONS	
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé
1	Financement par organisme de recherche	D	CDU / Allocation	A	Aucune aide
2	Convention CIFRE	L	ATER	B	Bourse sur critères sociaux
4	CDI ou titulaire de la fonction publique	M	PRAG ou PRCE enseignement sup.	F	Bourse du gouvernement français
5	Financement doctorants étrangers	N	Enst titulaire secondaire ou primaire	H	Bourse non exonérante d'un gouv. étranger
6	CDD financé contrat de recherche	O	CDD dans la fonction publique	I	Bourse non exonérante coll. territoriale
7	CDI ou CDD long secteur privé	P	Autre emploi salarié secteur privé	K	Aide Spécifique Allocation Annuelle
8	Autre financement spécifique de thèse	Q	Chef entreprise ou prof. libérale	Y	Bourse exonérante coll. territoriale
		R	Soutien familial	Z	Sans objet
		S	Ressources personnelles		

## Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

**CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS** > obligatoire si formation initiale, reprise d'études ou contrat d'apprentissage.  
Se connecter impérativement avant l'inscription sur le site web national [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Numéro CVEC    **réservé à l'administration**  pas de CVEC  CVEC validée  exonération

Depuis la rentrée 2018, les étudiant·e·s doivent s'acquitter d'une contribution annuelle dédiée à la vie étudiante (CVEC). Cette contribution est à régler avant l'inscription auprès du CROUS sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>. D'un montant de 103€ en 2024-2025, cette contribution n'est à régler qu'une seule fois en cas d'inscription dans plusieurs établissements. La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien :

- > Pour votre santé | Améliorer votre accès aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- > Pour favoriser l'accompagnement social
- > Pour soutenir vos initiatives
- > Pour développer la pratique sportive sur les campus
- > Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- > Pour améliorer l'accueil des étudiant·e·s

### CERTAINS ÉTUDIANT·E·S SONT EXONÉRÉS :

- > Les boursier·ère·s sur critères sociaux du CROUS
- > Les étudiant·e·s réfugiés
- > Les étudiant·e·s bénéficiaires de la protection subsidiaire
- > Les étudiant·e·s enregistré·e·s en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

### CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE

Tout·e étudiant·e relevant du régime «formation initiale», «reprise d'études», ou «contrat d'apprentissage» doit se rendre sur le site national avant l'inscription à l'Université, afin d'obtenir une attestation d'acquiescement.

### CAS PARTICULIERS

**Si vous êtes inscrit·e en formation initiale par la voie de l'apprentissage**

- > vous devez effectuer la démarche.

**Si vous êtes inscrit·e en CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)**

- > vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université. Vous pouvez payer ou être exonéré·e en fonction de votre situation.

**Si vous êtes inscrit·e en formation continue**

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

**Si vous êtes étudiant·e en échange international, en France**

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.



## Échanges internationaux

**ÉCHANGES INTERNATIONAUX** > dans le cadre d'un programme d'échange, une convention internationale ou une cotutelle de thèse

Sens de l'échange  Programme  Pays d'accueil ou d'origine    
Établissement d'accueil ou d'origine

Complétez cette rubrique si vous vous inscrivez dans le cadre d'un programme d'échange international. Si vous êtes étudiant-e de l'UT2J et que vous partez à l'étranger, le sens de l'échange est « Envoyé » (« E »). Si vous êtes un étudiant-e étranger et venez étudier à l'UT2J dans le cadre d'un échange ou d'une convention entre établissements, le sens de l'échange est « Accueilli » (« A »).

SENS		CODE	NOM DU PROGRAMME
Étudiant-e-s accueillis	Étudiant-e-s envoyés		
A	E	1	ERASMUS+
		5	Autres programmes financés par l'Union Européenne
		6	Autres programmes et accords bilatéraux

### Code pays

Voir le tableau «Les pays», page 6

### Établissement d'accueil

Précisez le nom de l'établissement étranger qui vous accueille ou qui vous envoie. A moins que ce ne soit déjà renseigné suite à votre inscription en ligne, ne pas remplir le champ « code » : il s'agit du code de l'établissement étranger, qui sera complété lors de la saisie informatique de votre dossier.

## PAGE 3 : CURSUS ANTÉRIEUR

### DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

- LY- Lycée > y compris par correspondance
- 00- Université publique française  
> y compris DAEU, Capacité en droit, IUFM, ESPE et IUT
- 01- BTS
- 02- CPGE
- 03- École de commerce, gestion, comptabilité
- 04- École d'ingénieurs
- 05- Établissement privé universitaire  
> dont instituts catholiques
- 06- Enseignement supérieur artistique ou culturel
- 10- Établissement étranger
- 11- École Normale Supérieure
- 13- École d'architecture
- 15- Autre école ou cursus
- 17- Enseignement par correspondance  
> CNED ou enseignement supérieur hors Université
- 18- Enseignement paramédical ou social  
> hors Université

Nom de l'établissement

> nom et code de l'établissement obligatoires si l'établissement est de type "00- Université publique française"

Département ou pays   Année  /

> département ou pays obligatoire quel que soit l'établissement

### Dernier établissement fréquenté

Il s'agit du dernier établissement dans lequel vous avez été inscrit-e. Il peut s'agir de l'année dernière (par exemple le lycée si vous êtes bachelier de l'année) ou d'une année antérieure si vous avez interrompu vos études.

Si vous suiviez plusieurs formations simultanément, donnez la priorité à la formation universitaire au sens strict (en excluant les IUT, écoles d'ingénieur, ESPE), ensuite aux autres formations universitaires, puis à la formation que vous considérez comme principale si ce n'était pas dans une Université.

### Département ou pays

Indiquez la localisation de l'établissement au sens juridique : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici indiquer le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le tableau «Les départements français», page 4 ou le tableau «Les pays», page 6

### Code de l'établissement

Il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 7

## ✎ Situation l'année précédente

Il s'agit de votre situation l'année dernière. cochez le code correspondant à votre situation.

SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	
Précisez votre situation de l'année dernière, <input type="text" value="année"/> / <input type="text" value="année"/>	
<input type="checkbox"/> A- Enseignement secondaire > y compris par correspondance	<input type="checkbox"/> J- École de management > école de commerce, gestion
<input type="checkbox"/> B- BTS	<input type="checkbox"/> K- EHESS, EPHE, ENS, ENSSIB, Institut catholique, MNHN, INALCO, École vétérinaire
<input type="checkbox"/> C- IUT	<input type="checkbox"/> M- ESPE
<input type="checkbox"/> D- CPGE	<input type="checkbox"/> Q- Établissement étranger d'enseignement secondaire
<input type="checkbox"/> E- École et formation d'ingénieurs	<input type="checkbox"/> R- Établissement étranger d'enseignement supérieur
<input type="checkbox"/> G- CNED > enseignement supérieur	<input type="checkbox"/> S- Autre établissement ou cursus en France
<input type="checkbox"/> H- Université publique > hors IUT et école d'ingénieurs	
<input type="checkbox"/> T- Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur	
<input type="checkbox"/> U- Non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur français	
<input type="checkbox"/> W- Non scolarisé-e l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur étranger	
Nom de l'établissement <input type="text" value="nom complet de l'établissement"/>	<input type="text" value="code"/>
> nom et code de l'établissement <b>obligatoires si la situation est "H- Université publique"</b>	
Département ou pays <input type="text" value="nom du département ou pays"/>	<input type="text" value="code"/>
> département ou pays <b>obligatoire quelle que soit la situation</b>	

## ✎ Département ou pays

Indiquez la localisation de l'établissement **au sens juridique** : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici indiquer le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le tableau «Les départements français», page 4 ou le tableau «Les pays», page 6

## ✎ Code de l'établissement

Il n'est à compléter **que pour les Universités publiques françaises**. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 7

## ✎ Remarques

Ne pas renseigner la localisation si vous n'étiez pas scolarisé l'an dernier (situations «T» ou «U») ou si vous étiez inscrit-e au CNED (situation «G»)

## ✎ Dernier diplôme obtenu

**DERNIER DIPLÔME OBTENU** > il ne s'agit pas du diplôme le plus élevé mais du dernier en date

Type du dernier diplôme

Nom de l'établissement    
 > nom et code de l'établissement obligatoires s'il s'agit d'une Université publique française

Département ou pays   Année  /   
 > département ou pays obligatoire quel que soit l'établissement

Précisez ici le dernier diplôme que vous avez obtenu. Il ne s'agit pas du diplôme de niveau le plus élevé mais du dernier en date.

CODE	TYPE DE DIPLÔME	CODE	TYPE DE DIPLÔME
001	Baccalauréat (délivré par l'Etat français)	052	MST
002	DAEU	053	MSG
003	ESEU	054	MIAGE
004	Capacité en droit	055	Diplôme de fin de 2 <sup>e</sup> cycle des études médicales et pharmaceutiques
010	BTS	056	Diplôme de Sage-Femme
011	DUT	057	Magistère
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	069	Autre diplôme de 2 <sup>e</sup> cycle hors magistère (DU,...)
013	DEUG	070	DEA
014	DEUG IUP	071	DESS
015	DEUP	072	MASTER
016	Attestation de fin de 1 <sup>e</sup> année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	073	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
017	DEUST	079	Autre diplôme de 3 <sup>e</sup> cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU,...)
029	Autre diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle (DU,...)	080	Docteur en médecine
030	Diplôme d'éducateur	081	DES pharmacie
031	Diplôme d'infirmier	082	DES médecine
032	Diplôme d'orthophoniste	083	Capacité médecine
033	Diplôme d'assistante sociale	084	Attestation de Formation Spécialisée
034	Autre diplôme paramédical et social	085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
035	DFG Santé	086	DIS médecine
040	Licence LMD	087	Diplôme Etude Spécialisée Compl Médecine
041	Licence professionnelle	500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
043	Licence avant LMD	501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
044	Licence IUP avant LMD	510	DELFB
050	Maîtrise	511	DALFB
051	Maîtrise IUP	519	Autre diplôme supérieur
		900	Aucun diplôme supérieur

### ✎ Remarques

- > Les choix « DEUG » et « Maîtrise » correspondent aux titres intermédiaires de Licence et Master, qui sont toujours délivrés. Si vous avez par exemple validé la 1<sup>e</sup> année d'un Master, choisissez « Maîtrise ».
- > Le LMD date de 2002 mais les Universités y sont entrées progressivement, entre la rentrée 2003 et la rentrée 2007. A l'UT2J, c'était à la rentrée 2007.

### ✎ Département ou pays

Voir le tableau «Les départements français», page 4 ou le tableau «Les pays», page 6

### ✎ Code de l'établissement

Il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 7



## PAGE 3 : CURSUS PARALLÈLE

### AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

> à compléter uniquement si vous êtes déjà inscrit-e.e dans un autre établissement cette année

Type d'établissement	<input type="text" value="libellé"/>	<input type="text" value="code"/>
Nom de l'établissement	<input type="text" value="nom complet de l'établissement"/>	<input type="text" value="code"/>
Maintenez-vous cette inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui (parallèle) > vous restez parallèlement inscrit-e.e dans l'autre établissement	
	<input type="checkbox"/> Non (changement) > vous changez d'établissement ou vous vous réorientez	

Ne remplissez cette rubrique que si vous êtes déjà inscrit-e dans un autre établissement.

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
00	Université publique française > y compris DAEU, Capacité en droit, ESPE et IUT
01	BTS
03	École de commerce, gestion, comptabilité > hors prépa.
04	École d'ingénieurs
17	Enseignement par correspondance > enseignement supérieur hors université, type CNED
18	Établissement de formation paramédicale ou sociale > hors université

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
05	Établissement privé d'enseignement universitaire > dont institut catholique
02	CPGE
06	Établissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel
10	Établissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
15	Autre établissement ou cursus : > ENS, MNHN, EHESS, EPHE, ENC, ENSSIB, ENSAE, ICES, INALCO, Institut de Physique du Globe de Paris, IEP de Paris, Observatoire de Paris, VETAGROSUP, Maisons Alfort, ONIRIS, Ecole Nationale Supérieure de Versailles.

### Code de l'établissement

Il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 7

## PAGE 4 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'ÉTAPE

### DANS QUEL DIPLÔME ET QUELLE ANNÉE (ÉTAPE) SOUHAITEZ-VOUS VOUS INSCRIRE ?

Dénomination de l'année d'inscription

> exemples : L1 Histoire, Licence pro Artisan designer, M2 Commerce international...

### SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE À UN SECOND DIPLÔME, PRÉCISER :

Dénomination de l'année d'inscription

Bénéficiez-vous d'une bourse d'études ?

- Oui  
 Non

Si vous vous inscrivez dans le cadre d'une césure :

- Césure annuelle  
 Césure au premier semestre  
 Césure au second semestre

Précisez le nom COMPLET du diplôme. Si vous vous inscrivez dans le cadre d'une période de césure, cochez la case correspondante.

### Remarque

Si vous vous êtes inscrit-e en ligne et souhaitez prendre une inscription supplémentaire, c'est ici qu'il faut le préciser au stylo. Cette inscription modifiera le montant des droits de scolarité et vous devrez régler les frais supplémentaires.

### Important

- > En cas de double inscription, les obligations pédagogiques du second diplôme (emploi du temps, épreuves de contrôle continu ou contrôle terminal) sont subordonnées à celles du premier diplôme. En cas de chevauchement d'épreuves, aucune session de remplacement ne sera organisée.
- > la seconde inscription a lieu au même moment que l'inscription principale.
- > une double inscription dans deux masters à l'UT2J est interdite (sauf accord des deux responsables de Master et validé par le VP-CFVU)

## ✍ *Etudiant·e boursier·ère*

Cochez la case correspondante.

Si vous cochez « oui », vous devrez obligatoirement présenter au poste « bourses » sur la chaîne d'inscription :

- la notification de bourses de l'année universitaire en cours, mentionnant un vœu « Toulouse »

Si la notification ne mentionne pas de vœu « Toulouse », contacter l'assistance du site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) pour l'édition d'une nouvelle notification mentionnant un vœu « Toulouse ».

## ✍ *N'oubliez pas de dater et signer la fiche d'inscription*

# LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Pour l'inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat), le montant des droits est fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il s'agit :

- du droit de scolarité (différent selon le niveau du diplôme)
  - du droit « Bibliothèque universitaire », au profit du Service Commun de Documentation (SCD)
- A l'UT2J, les droits d'inscription à un Diplôme d'Université (DU) sont alignés, selon le niveau, sur les droits d'inscription Licence ou Master. Certains DU comportent par ailleurs des droits complémentaires. D'autre part, certaines inscriptions comportent des tarifs différents :

- Préparations diverses : tarif aligné sur le droit de scolarité Licence
- Auditeurs libres : tarif aligné sur le droit de scolarité Master
- Certificats : tarif variable en fonction du certificat (CLES, C2i2e)

Pour en savoir plus sur le montant des droits d'inscription, consultez la fiche « droits d'inscription » sur le site de l'Université.

### ✍ *Titres de paiement acceptés*

- le paiement se fait prioritairement en ligne, par carte bancaire.
- le paiement par carte bancaire en présentiel lors du rendez-vous est possible en cas de modification du paiement initial :
  - par carte bancaire. Il n'y a pas de montant minimal exigé.
  - par chèque postal ou bancaire domicilié ou compensable en France établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

**Les paiements en espèces et par virement direct ne sont pas acceptés.**

### ✍ *Paiement par chèque*

Inscrivez au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant·e. Ne pas remplir le montant à l'avance.

Les frais d'inscription au SED (Service d'Enseignement à Distance) font obligatoirement l'objet d'un paiement séparé (à l'ordre du Régisseur du SED pour les paiements par chèque).

### ✍ *Paiement fractionné (en 3 fois)*

Pour des frais d'inscription supérieurs à 100 €, vous avez la possibilité de payer en trois fois uniquement avec une carte bancaire ayant une validité de trois mois minimum au moment du 1<sup>er</sup> paiement.

Le paiement en trois fois n'est pas proposé pour :

- les inscriptions relevant du service de la Formation Continue
- les frais d'inscription au Service d'Enseignement en Distance
- les inscriptions par voie postale
- une inscription ayant lieu après le 15 octobre de l'année en cours
- les détenteurs d'un compte bancaire à l'étranger

Le paiement fractionné n'est pas une obligation. Si vous optez pour ce service, sachez que certains établissements bancaires sont susceptibles de prélever des frais bancaires, renseignez-vous auprès de votre banque : ces frais ne peuvent pas, en tout état de cause, faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'université.

## CONTACTS INSCRIPTIONS

DISCIPLINES	UFR, ÉCOLE OU INSTITUT	TÉLÉPHONE	COURRIEL
<b>&gt; campus du Mirail</b>			
Anthropologie, Archives, Médiathèque, Édition, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie	<b>UFR HAA : Histoire, Arts et Archéologie</b>	05 61 50 43 11	<a href="mailto:inscriptions.ufrhaa@univ-tlse2.fr">inscriptions.ufrhaa@univ-tlse2.fr</a>
Langues étrangères, LEA, Sciences du Langage, Traduction-Interprétation	<b>UFR LLCE : Langues, Littérature et Civilisations Etrangères</b>	05 61 50 37 92	<a href="mailto:inscriptions.llce@univ-tlse2.fr">inscriptions.llce@univ-tlse2.fr</a>
Arts plastiques et Design, Lettres modernes, Lettres classiques, Lettres et Arts, Occitan, Philosophie, Musique, Communication, Études visuelles, Arts de la scène	<b>UFR LPMASC : Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication</b>	05 61 50 48 52	<a href="mailto:inscriptions.lettres@univ-tlse2.fr">inscriptions.lettres@univ-tlse2.fr</a>
Psychologie	<b>UFR Psychologie</b>	05 61 50 41 58	<a href="mailto:inscriptions.psych@univ-tlse2.fr">inscriptions.psych@univ-tlse2.fr</a>
Géographie, Sociologie, Mathématiques, Informatique, Sciences de l'éducation, Sciences économiques, Gestion	<b>UFR SES : Sciences, Espaces, Sociétés</b>	05 61 50 38 50	<a href="mailto:inscriptions.ses@univ-tlse2.fr">inscriptions.ses@univ-tlse2.fr</a>
Tourisme, Hôtellerie, Alimentation	<b>ISTHIA</b>	05 61 50 42 30	<a href="mailto:isthia.toulouse@univ-tlse2.fr">isthia.toulouse@univ-tlse2.fr</a>
Études sur les Amériques	<b>IPEAT</b>	05 61 50 43 93	<a href="mailto:ipeat@univ-tlse2.fr">ipeat@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de Saint-Agne</b>			
Masters MEEF	<b>INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation</b>	05 62 25 20 00	<a href="mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr">inspe.scolarite@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de la rue du Taur</b>			
École Nationale Supérieure d'Audiovisuel	<b>ENSAV</b>	05 61 50 35 07	<a href="mailto:accueil-ensav@univ-tlse2.fr">accueil-ensav@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de Montauban</b>			
Institut Supérieur Couleur, Image, Design	<b>ISCID</b>	05 63 91 88 81	<a href="mailto:iscid.scolarite@univ-tlse2.fr">iscid.scolarite@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de Blagnac</b>			
Informatique, Ingénierie et Maintenance, Réseaux et Télécoms, Services à la personne	<b>IUT de Blagnac</b>	05 62 74 75 75	<a href="mailto:scolarite.iutb@univ-tlse2.fr">scolarite.iutb@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de Figeac</b>			
Carrières sociales, Techniques de commercialisation, Génie Mécanique et productique	<b>IUT de Figeac</b>	05 65 50 30 60	<a href="mailto:scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr">scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr</a>
<b>&gt; campus de Foix</b>			
Géographie Sociétés, cultures, territoires	<b>Antenne de l'UFR SES</b>	05 61 02 19 88	<a href="mailto:geo.foix@univ-tlse2.fr">geo.foix@univ-tlse2.fr</a>
Tourisme, Hôtellerie, Alimentation	<b>Antenne de l'ISTHIA</b>	05 61 02 19 74	<a href="mailto:isthia.foix@univ-tlse2.fr">isthia.foix@univ-tlse2.fr</a>

# MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

## SELON VOTRE SITUATION, MONTANT À PAYER :

VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS :	Inscrit.e à l'UT2J uniquement	Inscrit.e à l'UT2J et déjà inscrit.e dans un établissement du réseau des bibliothèques*
	LICENCE   DUT   LICENCE PRO   DU <sup>(1)</sup> de niveau Licence   Préparations diverses	175,00 €
MASTER   Préparation concours ou DU <sup>(1)</sup> de niveau Master et +   Auditeur libre	250,00 €	216,00 €
DOCTORAT ou HDR	391,00 €	357,00 €
VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS : et vous souhaitez ajouter une seconde inscription dans une Licence, un DU de niveau licence ou en "Préparations diverses"		
LICENCE   DUT   LICENCE PRO	291,00 €	257,00 €
MASTER   Préparation Concours ou DU <sup>(1)</sup> de niveau Master et +	366,00 €	332,00 €
DOCTORAT ou HDR	507,00 €	473,00 €
VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS : et vous souhaitez une seconde inscription dans un Master ou un DU de niveau master et plus		
MASTER   Préparation Concours ou DU <sup>(1)</sup> de niveau Master et +	414,00 €	380,00 €
DOCTORAT ou HDR	555,00 €	521,00 €
VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS : et vous bénéficiez d'une bourse de l'enseignement supérieur		
DUT   LICENCE   MASTER   DU ouvrant droit à bourses	0,00 €	0,00 €

(1) pour certains diplômes d'Université il existe des droits spécifiques complémentaires, dont le montant est propre à chaque formation.

\* Établissements du réseau des bibliothèques : Université Toulouse Capitole | Université Toulouse 3 Paul Sabatier | INPT | INSA | ENVT | ISAE | ENAC | INU Champollion | Ecole des Mines d'Albi-Carmaux

## DÉTAIL DES DROITS DE SCOLARITÉ

Pour l'inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat, HDR), le montant des droits est fixé par l'arrêté du 19 avril 2019, et susceptible d'évoluer en fonction de l'indice national des prix à la consommation.

### TARIFS 1<sup>er</sup> DIPLÔME

Licence, Licence Pro, BUT, Préparations diverses, Diplôme d'Université <sup>(1)</sup> (niveau Licence)	141,00 €
Master, Prépa Concours, Auditeurs libres, Diplôme d'Université <sup>(1)</sup> (niveau Master et +)	216,00 €
Doctorat ou HDR	357,00 €

### TARIFS 2<sup>nd</sup> DIPLÔME ou CÉSURE

Licence, Licence Pro, BUT, Préparations diverses, Diplôme d'Université <sup>(1)</sup> (niveau Licence)	116,00 €
Master, Prépa Concours, Auditeurs libres, Diplôme d'Université <sup>(1)</sup> (niveau Master et +)	164,00 €
Doctorat ou HDR	260,00 €

### AUTRES

Bibliothèque universitaire	34,00 €
----------------------------	---------

NB : pour les diplômes nationaux, dans le cadre d'un remboursement des droits de scolarité pour transfert entre deux établissements, une somme de 23€ reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

## SERVICE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (SED)

Les frais de SED font l'objet d'un paiement séparé via l'application PANDORE. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

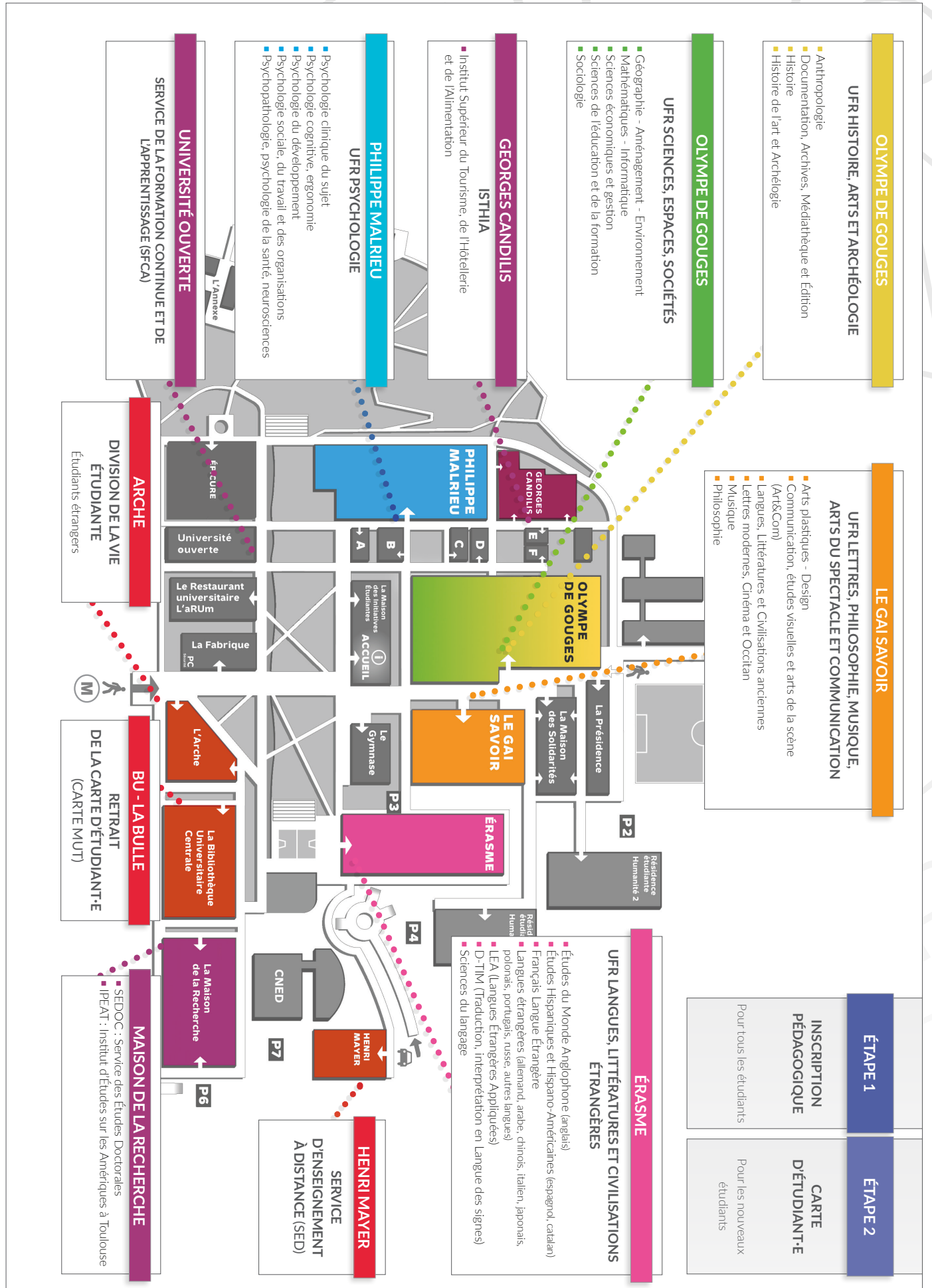
	1 UE		2 UE		3 UE		4 UE et +		Double cursus	
	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier
Zone 1	72,00 €	36,00 €	130,00 €	65,00 €	164,00 €	82,00 €	196,00 €	98,00 €	222,00 €	111,00 €
Zone 2	92,00 €	46,00 €	162,00 €	81,00 €	230,00 €	115,00 €	260,00 €	130,00 €	308,00 €	154,00 €

Zone 1 : France métropolitaine, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.  
Zone 2 : Autres pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Afrique, Asie, Amérique, Océanie, Pays de l'Est, D.O.M et C.O.M.


## CERTIFICATS

CLES	
1 <sup>er</sup> inscription étudiant-e-s de l'Université de Toulouse	0,00 €
à partir de la 2 <sup>e</sup> inscription et Publics extérieurs	89,00 €

# LE PLAN DU CAMPUS







Université Toulouse - Jean Jaurès  
Direction de la Sclarité (DiSco)  
bâtiment Présidence - rez-de-chaussée  
5 allée Antonio-Machado  
31 058 TOULOUSE cedex 9

